

La tokenisation des terres agricoles, nouvelle étape de leur financiarisation ?

24 septembre 2026

Dans une note publiée en juin 2026, le *think tank* Agriculture Stratégies analyse le phénomène de « tokenisation » du foncier agricole. Celui-ci consiste à convertir les droits associés à une terre en un certain nombre de jetons numériques enregistrés sur une *blockchain*. En rendant les droits fonciers divisibles, liquides et facilement échangeables, la tokenisation s'inscrit dans la tendance de financiarisation du foncier agricole qui a connu un développement rapide dans les années 2000 (voir un [précédent billet](#)). Alors que ce phénomène semblait s'essouffler depuis le début des années 2020, en raison de l'adoption de législations plus protectrices de la part des pays cibles (Canada, Brésil, Argentine, etc.), la tokenisation pourrait le relancer. En permettant de fragmenter les droits associés au foncier en une multitude de jetons facilement échangeables, potentiellement par l'intermédiaire de plateformes étrangères parfois opaques, la tokenisation complique l'identification des détenteurs de droits fonciers ainsi que le suivi et la régulation des transactions.

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : [Agriculture Stratégies](#)